

## L'Association canadienne de soins et services à domicile appuie la déclaration du G7 visant à rehausser le secteur des soins domestiques et à domicile



La déclaration du G7 marque une avancée significative pour les travailleurs domestiques et les travailleurs à domicile non réglementés<sup>1</sup> dans le monde entier, y compris au Canada. La Déclaration du G7 reconnaît le rôle indispensable de ces travailleurs et présente une stratégie globale pour améliorer leurs conditions de travail, leur soutien et leur reconnaissance. L'Association canadienne de soins et services à domicile (ACSSD) est fière de soutenir cette déclaration et son alignement sur les priorités fédérales en matière de soins à domicile, de continuer à promouvoir les priorités communes en matière de santé et de faire progresser l'amélioration des soins à domicile pour tous les Canadiens.

### Principales recommandations de la déclaration du G7

- **Ratification de la convention (n° 189) de l'OIT sur les travailleurs domestiques, 2011 :** Cet instrument juridique vise à assurer l'égalité de traitement entre les travailleurs domestiques et les autres travailleurs, en veillant à ce qu'ils bénéficient d'une protection du travail et d'une protection sociale dans des conditions qui ne soient pas moins favorables que celles offertes aux autres travailleurs. Cela inclut des protections relatives au temps de travail, aux salaires, à la sécurité sociale et à l'accès à la justice.
- **Promouvoir le dialogue social et les conventions collectives :** Des dialogues et des accords réguliers entre les travailleurs et les employeurs de ce secteur améliorent les conditions de travail, les salaires et les avantages, tout en garantissant la reconnaissance et la protection juridiques des travailleurs. Ils renforcent également la formation et la sécurité, comblent les lacunes en matière de compétences, augmentent la satisfaction au travail et améliorent la qualité des services.
- **Développer des conditions de marché qui soutiennent le secteur :** Les pouvoirs publics peuvent mettre en place des incitations socio-fiscales, telles que des subventions et des allègements fiscaux, afin de favoriser la formalisation du secteur, de réduire le travail non déclaré, d'accroître la qualité des services et d'améliorer les conditions de travail des travailleurs.
- **S'attaquer au travail non déclaré :** Étant donné qu'une proportion importante de travailleurs du secteur des soins à domicile n'est pas déclarée, il convient de mettre en oeuvre des mécanismes solides de contrôle et d'application de la réglementation du travail. Les mesures visant à lutter contre le travail non déclaré doivent trouver des solutions durables et à long terme, dans l'intérêt des travailleurs et des utilisateurs.
- **Promouvoir des pratiques de recrutement équitables en accord avec les principes des droits de l'homme :** Cela permet de protéger les droits des travailleurs et de prévenir l'exploitation. Compte tenu des pénuries de main-d'oeuvre et du pourcentage élevé de travailleurs migrants, l'accès aux permis de travail temporaires dans les pays d'accueil devrait être facilité. En outre, des accords de pension réciproques avec les pays d'origine des travailleurs devraient être mis en oeuvre pour soutenir les familles et garantir les droits au retour.
- **Assurer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et promouvoir un secteur équilibré entre les hommes et les femmes :** La « pénalité pour soins non rémunérés » reflète le manque à gagner potentiel des femmes, ainsi que les effets négatifs sur leur santé et leur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en raison de la répartition inégale du travail de soins non rémunérés. Le recrutement d'un plus grand nombre de travailleurs masculins contribuera à favoriser l'équilibre entre les sexes au sein de la main-d'oeuvre et à créer un environnement économiquement et socialement plus durable.

### Impact sur les travailleurs de l'aide à domicile au Canada

Les travailleurs domestiques représentent 2,3% de l'emploi total dans le monde, avec plus de 75,6 millions de personnes employées dans le monde. Malgré leur contribution inestimable, les travailleurs domestiques sont souvent confrontés à des défis importants, notamment la sous-évaluation, la pénurie de main-d'oeuvre et des conditions de travail difficiles. Ces défis se reflètent dans le secteur des soins à domicile au Canada. Selon Statistique Canada, les nouvelles offres d'emploi (résultant de la demande d'expansion et de la demande de remplacement) devraient s'élever à 34 500 tandis que 33 800 nouveaux demandeurs d'emploi (résultant des sorties du système scolaire, de l'immigration et de la mobilité) devraient être disponibles pour les pourvoir.

La déclaration du G7 sert de catalyseur à un changement positif dans le secteur des soins à domicile au Canada. En abordant ces questions, les recommandations de la déclaration amélioreront les conditions de travail et fourniront un meilleur soutien, contribuant ainsi à atténuer les pénuries et à répondre à la demande croissante de services de soins à domicile. L'ACSSD s'engage à soutenir ces initiatives et à collaborer avec toutes les parties prenantes pour parvenir à un secteur des soins à domicile plus équitable, plus durable et plus prospère, conformément aux priorités communes en matière de santé.

<sup>1</sup> Les travailleurs domestiques, tels que définis par l'OIT, comprennent les personnes qui fournissent des services ménagers, de garde d'enfants ou de soins aux personnes âgées au sein ou pour le compte d'un ménage privé. Les services fournis par les travailleurs à domicile non réglementés peuvent comprendre l'assistance aux activités de la vie quotidienne, les soins personnels, les services d'aide ménagère et les services de relève.